



Municipalité de Fassett
19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0
Tél. : (819) 423-6943 / Fax : (819) 423-5388
Courriel : batiment@village-fassett.com

Frais de 100 \$

à payer lors du dépôt de la demande
-Dépôt 300.00\$

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
INSTALLATION SEPTIQUE**

(bâtiment principal ou complémentaire, maison, chalet, chalet garde-service, chalet, remise, kiosque, abri à bois, abri d'auto)

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Propriétaire : <input type="checkbox"/> (à cocher si vous êtes le propriétaire)	Requérant* : <input type="checkbox"/> (à cocher si vous n'êtes pas le propriétaire)
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone maison :	Téléphone maison :
Cellulaire :	Cellulaire :
Adresse courriel :	Adresse courriel :

*UNE PROCURATION DUMENT SIGNÉE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

SECTION 2 - IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE

Emplacement du projet : <input type="checkbox"/> (à cocher si même emplacement que l'adresse postale du propriétaire)
Emplacement du projet si autre que l'adresse postale :
Lot :
Matricule :
Est-ce un terrain riverain à un lac, un cours d'eau ou à un milieu humide? : <input type="checkbox"/> Oui ou <input type="checkbox"/> Non

SECTION 3 – TECHNOLOGUE PROFESSIONNEL

Nom du technologue :
Nom de l'entreprise :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Adresse courriel :

SECTION 4 – ENTREPRENEUR

Nom de l'entreprise :
Nom du responsable :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Licence R.B.Q. :

VEUILLEZ JOINDRE EN ANNEXE À VOTRE DEMANDE

Sous réserve des caractéristiques particulières du projet et du territoire concerné, la demande doit être accompagnée des plans et documents suivants :

- Les plans et devis soumis doivent être signés (signature originale) et scellés par professionnel spécialisé en installations sanitaires, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r8) et à ses amendements. De plus, lorsqu'un certificat d'autorisation doit être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en raison du débit, une copie de certificat doit être fournie ;
- Une analyse du sol et un test de percolation (méthodologie et résultats) ; plan de cadastre du terrain ;
- Le niveau de la nappe phréatique, du roc ou de la couche de sol imperméable ;
- Les recommandations pour le type d'installation requise ;
- La localisation des installations sanitaires projetées sur le terrain par rapport aux limites de propriétés, au bâtiment principal et au puits ou sources, s'il y a lieu ;
- La localisation des installations sanitaires et puits sur les lots voisin, s'il y a lieu ;
L'engagement écrit du propriétaire à remettre, à la fin des travaux, dans les trente (30) jours suivant, une attestation de conformité des travaux par rapport aux documents fournis, signé par un professionnel spécialisé.

Paiement des frais de 100 \$.

SECTION 5 - DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis ou de certificat d'autorisation. **Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés.** L'employé assigné à l'émission des permis et certificats se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de la conformité du projet.

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent formulaire et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets.

J'ai signé à _____ (ville), ce _____ (date).

Signature : _____

Veillez nous transmettre votre demande complète en personne, en vous présentant à nos bureaux du 19, rue Gendron, du lundi au jeudi entre 10h00 et 12 h 00 ou entre 13h30 et 15h30 ou par courriel à l'adresse suivante : batiment@village-fassett.com N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819 423-6943, poste 2 ou par courriel au batiment@village-fassett.com